



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2096

ZAC Mermoz Sud - Groupe scolaire Pasteur démolition et reconstruction - 11 rue de Narvick à Lyon 8e - Opération n° 08008535 - Lancement des études et prestations préalables et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00006

Direction de la Construction

**Rapporteur** : M. GODINOT Sylvain

**SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRES ELUS** : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/2096 - ZAC MERMOZ SUD - GROUPE SCOLAIRE PASTEUR  
DEMOLITION ET RECONSTRUCTION - 11 RUE DE  
NARVICK A LYON 8E - OPERATION N° 08008535 -  
LANCEMENT DES ETUDES ET PRESTATIONS  
PREALABLES ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE  
L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2021-1,  
PROGRAMME N° 00006 (DIRECTION DE LA  
CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2020/53 du 30 juillet 2020, vous avez élu les membres de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Lyon.

Par délibération n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Groupe scolaire Pasteur - ZAC Mermoz Sud - Démolition et reconstruction neuve ».

Par délibération n° 2022/1653 du 31 mars 2022, vous avez approuvé le lancement de la phase démolition du groupe scolaire Pasteur pour 1 300 000 €

Par délibération n° 2022/1811 du 7 juillet 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle des « Aménagements scolaires 2021-2026 », n° 2021-1, programme n° 00006.

Le groupe scolaire (GS) Pasteur étant inclus dans le périmètre de rénovation urbaine du quartier de Mermoz Sud, le programme de renouvellement urbain prévoit sa démolition-reconstruction sur une assiette foncière redéfinie.

Pendant les travaux de démolition-reconstruction, les enfants du GS Pasteur seront provisoirement accueillis dans l'école Olympe de Gougès, qui a fait l'objet de travaux d'adaptation.

La présente opération de reconstruction comprendra :

- 6 classes maternelles ;
- 8 classes élémentaires ;
- un restaurant scolaire ;
- des salles d'activités communes et une salle de sport ;
- les locaux pour les activités du Conservatoire ;
- les locaux pour les activités de l'association Ebulliscience ;
- des locaux administratifs et un pôle médico-social ;
- un appartement pour le gardien ;
- des cours de récréation maternelle et élémentaire, incluant une surface complémentaire de 1000 m<sup>2</sup> ;
- tous les locaux nécessaires au fonctionnement du groupe scolaire.

Il convient à présent de lancer les études de programmation, diagnostics, études de sol, et autres prestations nécessaires au lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre par voie de concours. Les études de maîtrise d'œuvre, et autres prestations préalables de cette opération, estimées à 2 700 000 € TTC, sont à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00006.

Le montant global de l'opération est aujourd'hui inscrit à la Programmation Pluriannuelle des Investissements pour 20 080 000 € TTC, y compris assurances, mobilier et équipement. Ce montant sera précisé à l'issue des études d'avant-projet définitif (APD).

La maîtrise d'œuvre sera attribuée après l'organisation d'un concours de maîtrise d'œuvre. En application de l'article R 2162-24 du code de la commande publique, les membres élus de la Commission d'appel d'offres feront partie du jury. Le jury sera présidé par le Maire ou son représentant. Le président du jury désignera des personnes qualifiées, ainsi que des personnes dont la participation présente un intérêt au regard de l'objet du concours, le cas échéant. À l'issue de la phase de candidatures, 3 équipes seront admises à présenter une proposition de niveau avant-projet sommaire (APS). L'indemnisation réglementaire qui sera versée à chaque concurrent ayant remis une prestation conforme sera de 100 000 € HT maximum. Pour le candidat retenu, cette somme constituera une avance sur son marché.

Les marchés de travaux, de coordination sécurité et protection de la santé (SPS), de contrôle technique et autres marchés d'études seront attribués en application des dispositions du code de la commande publique.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 2020/53 du 30 juillet 2020, n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, n° 2022/1653 du 31 mars 2022 et n° 2022/1811 du 7 juillet 2022 ;

Vu l'avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

## **DELIBERE**

- 1- Le lancement des études et autres prestations préalables nécessaires pour l'opération n° 08008535 « ZAC Mermoz Sud - GS Pasteur démolition et reconstruction » est approuvé. Ces études seront financées par affectation de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00006.
- 2- M. le Maire est autorisé à :
  - lancer la procédure de désignation du maître d'œuvre en application du code de la commande publique ;
  - désigner, le cas échéant, les personnalités qualifiées, membres du jury ;
  - régler les indemnités des membres du jury (personnalités qualifiées) ;
  - régler les indemnités de concours.

- 3- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon - programme n° 00006, AP n° 2021-1, opération n° 08008535 « ZAC Mermoz Sud - GS Pasteur démolition et reconstruction » -, et imputées aux chapitres 20, 23, et autres, fonctions 211 et 212, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant (intégrant le calendrier des dépenses de démolition prévues dans la délibération n° 2022/1653 du 31 mars 2022 à hauteur de 1 300 000 €, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

<i>Déjà réalisé :</i>	4 308 €
2022 :	950 000 €
2023 :	995 692 €
2024 et suivants :	2 050 000 €

- 4- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier des subventions éventuelles auprès de l'État, auprès de la Région, mais aussi toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. À cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET